

I N T E R C O M M U N A L I T É S



P. 12 DOSSIER

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : COMMENT DÉVELOPPER L'OFFRE DE PROXIMITÉ ?

MENSUEL ÉDITÉ PAR INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE - www.intercommunalites.fr - 5,50 €

DANS L'ACTU

06 JOURNÉE DES
PRÉSIDENTS
D'AGGLOMÉRATION
ET DE MÉTROPOLE

DROIT

22 ACCORD DE RÉPARTITION
DES SIÈGES : DERNIÈRE
LIGNE DROITE POUR
DÉLIBÉRER

PORTRAIT

26 ANNE LENFANT,
PRÉSIDENTE
DE CŒUR DE
CHARTREUSE

organisé par

UGAP

SMART TECH FORUM

L'évènement
dédié aux

tendances IT
pour le secteur public

- ▶ Conférences et tables rondes
- ▶ Ateliers interactifs
- ▶ Espace d'exposition de plus de 60 constructeurs, ESN, éditeurs...
- ▶ Networking

Jeudi 12 juin
Groupama Stadium - Lyon

En partenariat avec



Inscription
et informations





SÉBASTIEN MARTIN

Président d'Intercommunalités de France

INTERCOMMUNALITÉS

édito

LES INTERCOMMUNALITÉS ENGAGÉES POUR L'AVENIR DE NOS JEUNES

Dans le contexte actuel où la jeunesse suscite autant d'inquiétudes que d'espairs, les intercommunalités prennent toute leur part. En matière d'enseignement supérieur et d'insertion, elles ne se contentent plus d'accompagner : elles agissent, innovent, investissent.

Comme le montre le dossier de ce mois-ci, les dépenses du bloc local en faveur de l'enseignement supérieur ont bondi de plus de 50 % en dix ans. Ce n'est pas un hasard. Pour des élus en charge du développement économique et à l'écoute des besoins de leurs entreprises, former sur place, attirer les talents, créer des filières locales de compétences est devenu une priorité. Les difficultés de recrutement post-Covid l'ont rendu évident : sans jeunes formés, pas d'économie dynamique.

Cette mobilisation prend des formes concrètes : campus de proximité, écoles de production, académies industrielles de territoire... autant d'initiatives portées ou soutenues par Intercommunalités de France. L'enjeu ? Permettre aux jeunes d'étudier près de chez eux, sans subir le coût souvent prohibitif des grandes métropoles. Déconcentrer la carte universitaire, c'est aussi garantir une égalité réelle d'accès aux études.

Mais au-delà des formations, les intercommunalités s'engagent plus largement pour leurs jeunes : lutte contre le décrochage, accès au logement, santé mentale, accompagnement vers l'emploi, soutien à l'engagement civique... Ce sont des politiques publiques à part entière qui s'élaborent judicieusement à l'échelle intercommunale.

Dans ce paysage en pleine mutation, la montée en puissance des opérateurs privés, les limites budgétaires de l'université publique, les jeux d'influence entre acteurs locaux et nationaux dessinent un cadre peu lisible. Grâce au travail mené avec le réseau des collectivités pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, Intercommunalités de France aide à poser les bons diagnostics, à anticiper les effets d'aubaine ou les impasses.

Former, loger, accompagner, responsabiliser : les intercommunalités sont au rendez-vous pour la jeunesse. Au travers de leurs actions, elles affirment une conviction simple : c'est sur les territoires que se joue l'avenir ! ●

« Déconcentrer la carte universitaire, c'est aussi garantir une égalité réelle d'accès aux études »

SÉBASTIEN MARTIN

INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE

Édité par Intercommunalités
de France
22, rue Joubert - 75009 Paris
Tél. : 01 55 04 89 00

Directeur de la publication :
Sébastien Martin

Directrice générale :
Élodie Jacquier-Laforge

Responsable éditorial :
Sébastien Bayette
s.bayette@intercommunalites.fr

Rédactrice en chef :
Elsa Pradier
e.pradier@intercommunalites.fr

Conception,
direction artistique
et réalisation :
LUCIOLE

Correctrice : Delphine Sellier
Ont participé à ce numéro :
Romain Briot, Julie Cotelle,
Franck Jakubek, Simon
Mauroux, Elsa Pradier, Charlotte
Sorrin-Descamps

Crédits photos des portraits :
p. 3 : Jean-Luc Petit,
p. 7 : E.J.L., p. 26 : DR

Régie publicitaire
FA Communication
Franck Abitbol
franck.abitbol@yahoo.fr
Tél. : 06 15 18 76 51

Dépôt légal : Été 2017
Impression :
FREPPÉL - IMPRIMEUR
68920 Wintzenheim
ISSN 1253-5230

ABONNEMENT

**ABONNEMENT GRATUIT
EN VERSION PAPIER
ET NUMÉRIQUE,
POUR LES COMMUNAUTÉS
ADHÉRENTES À
INTERCOMMUNALITÉS
DE FRANCE**



→ Sommaire

06

DANS L'ACTU

JOURNÉE DES PRÉSIDENTS D'AGGLOMÉRATION ET DE MÉTROPOLE « LES TERRITOIRES FACE AUX CRISES »

07 • Conférence financière des territoires :
le budget 2026 en ligne de mire

08 • Transport : le financement
des infrastructures en débat

10 • Assurances des collectivités : l'État, les
associations d'élus et les assureurs s'engagent

12

DOSSIER

ENSEIGNEMENT : COMMENT DÉVELOPPER L'OFFRE DE PROXIMITÉ ?

16 • L'enseignement supérieur en chiffres

17 • 16 leviers pour vivre, étudier et travailler
dans les territoires

18 • Coopérer au service de l'égalité
des chances

20 • Retour d'expérience - Saint-Nazaire :
l'enseignement supérieur comme stratégie
de revitalisation du centre-ville

21 • Retour d'expérience - Nevers
Agglomération délocalise l'université grâce
aux campus connectés

22

DROIT

ACCORD DE RÉPARTITION DES SIÈGES : DERNIÈRE LIGNE DROITE POUR DÉLIBÉRER

24

ÉCHOS DES TERRITOIRES

24 • Lorient Agglomération fait du handicap
un levier d'innovation

25 • Vals du Dauphiné : renforcer
la citoyenneté des jeunes exposés
à la délinquance

26

PORTRAIT

ANNE LENFANT, PRÉSIDENTE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE

« TERRITOIRES »

LE PODCAST DÉDIÉ AUX INTERCOMMUNALITÉS

Ne manquez pas notre nouveau podcast « Territoires »,
une série d'entretiens pour éclairer les enjeux des sujets
qui concernent les élus et agents locaux.

ÉPISODE 10

**Projets ENR : des outils pour
le dialogue et la planification**

ÉPISODE 11

**Les zones d'accélération
des projets ENR**

« Territoires » est un podcast d'Intercommunalités de France produit par Territoires Audacieux

En accès libre sur intercommunalites.fr, Spotify et Deezer 🎧 📱



© Adobe Stock

JOURNÉE DES PRÉSIDENTS D'AGGLOMÉRATION ET DE MÉTROPOLE « LES TERRITOIRES FACE AUX CRISES »

ANTICIPER LES RISQUES DE TENSIONS ET DE CONFLITS, TEL ÉTAIT LE THÈME D'OUVERTURE DE LA JOURNÉE DES PRÉSIDENTES ET PRÉSIDENTS D'AGGLOMÉRATION ORGANISÉE PAR INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE LE 21 MAI DERNIER ET ANIMÉE PAR MARIE-CATHERINE BERNARD, DE L'AGENCE PALABREO.

A lors que des conflits d'usage s'observent déjà autour de différentes ressources (eau, sols, ressources énergétiques, etc.) et vont s'accroître sous l'effet du changement climatique, le pilotage de la transition climatique et énergétique, à l'échelle locale, reste trop souvent aveugle à ces problématiques de ressources. Les enjeux locaux appellent à adapter les stratégies à mettre en œuvre, qui s'appuieront nécessairement sur la coopération. Afin d'éclairer les élus locaux dans cette démarche de planification sous contrainte de ressources, le Shift Project a engagé le projet Atlas 2050. Son président Jean-Marc Jancovici en a présenté le contenu aux participants. À ses côtés, Irène Felix, présidente de Bourges Plus, Jean-Luc Moudenc, président de Toulouse Métropole et premier vice-président de France urbaine, et Boris Ravignon, président d'Ardenne Métropole, ont partagé leurs expériences locales.

Après le Covid, l'instabilité des décisions trumpistes

Puis les débats se sont centrés sur la réponse aux crises géopolitiques et économiques. Le contexte géopolitique international inédit a déjà, et aura des incidences très concrètes sur les territoires. Désormais suspendues aux décisions de l'administration Trump et après avoir vécu le Covid, la guerre en Ukraine, la crise énergétique,

comment les intercommunalités peuvent-elles se préparer aux risques présents et à venir ? Quelles sont celles les plus exposées aux décisions prises à l'échelle européenne et internationale ? Des questions cruciales auxquelles ont tenté de répondre Arnaud Brennetot, professeur des universités à l'université Rouen Normandie, et Olivier Portier, analyste territorial. Régis Banquet, président de Carcassonne Agglo, Virginie Lutrot, présidente de Caux Seine Agglo et Christophe Ferrari, président de Grenoble Alpes Métropole, ont quant à eux réagi à ces analyses.

« Des solutions déjà en marche »

Dans ce contexte, comment s'organiser ? En partant des échanges précédents, Intercommunalités de France et l'ADGCF ont proposé en conclusion de la journée un temps de travail en sous-groupes pour partager les solutions et les initiatives d'ores et déjà prises par les intercommunalités. ●

ROMAIN BRIOT



Conférence financière des territoires : le budget 2026 en ligne de mire

Dans la continuité de la Conférence des finances publiques présidée par le Premier ministre, le Gouvernement a dédié un temps aux collectivités locales lors de la conférence des territoires organisée le 6 mai dernier.

L'objectif de ce rendez-vous était de poser un diagnostic approfondi des finances locales, en amont de la préparation du projet de loi de finances pour 2026. La séance de travail, qui a réuni les principales associations d'élus autour du Gouvernement, vise d'abord à mettre en place des groupes de travail sur des thématiques conjointement définies avec les collectivités. Ces derniers devaient se réunir jusqu'à la fin du mois de juin. Ces travaux devraient permettre de dégager des perspectives pluriannuelles et de poursuivre des réflexions sur les modalités de la contribution des collectivités au redressement des finances publiques. À ce titre, une deuxième Conférence financière des territoires sera organisée en juillet.

Intercommunalités de France a de son côté salué la volonté du Gouvernement d'ouvrir une nouvelle méthode de travail en

associant les représentants des collectivités locales à la préparation budgétaire 2026. L'Association se dit prête à participer aux travaux, « sous réserve qu'ils relèvent d'une réelle concertation sur des solutions concrètes et opérationnelles, respectueuses du rôle des collectivités locales ». Ainsi, Sébastien Miossec, président délégué d'Intercommunalités de France, a appelé à la création d'un groupe de travail dédié à l'investissement. « Il est essentiel de clarifier les objectifs assignés à l'investissement local, notamment dans le cadre des engagements environnementaux de la Nation. Car il ne faut pas que le remède "comptable" soit pire que le mal... », a-t-il déclaré. Le ministre François Rebsamen a accueilli positivement cette proposition.

Enfin, l'Association a insisté sur la nécessité de visibilité et de stabilité des ressources locales. C'est pourquoi elle renouvelle sa demande de mettre fin, en 2026, à l'écrêtement de la dynamique de TVA, afin que les intercommunalités puissent bénéficier pleinement de cette ressource essentielle à leur action et sur laquelle l'État s'était engagé. ●

ELS A PRADIER

→ Les personnalités présentes à la Conférence financière des territoires

Organisée sous l'égide du Premier ministre François Bayrou, la Conférence financière des territoires s'est tenue en présence de Catherine Vautrin, ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles, Éric Lombard, ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, François Rebsamen, ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation, Amélie de Montchalin, ministre chargée des Comptes publics, David Lisnard, président de l'Association des Maires de France, François Sauvadet, président de Départements de France, Renaud Muselier, président délégué de Régions de France, Michel Fournier, président de l'Association des Maires ruraux de France, Johanna Rolland, présidente de France urbaine, Sébastien Miossec, président délégué d'Intercommunalités de France, Christophe Bouillon, président de l'Association des Petites Villes de France, Jean-François Debat, président délégué de Villes de France, André Laignel, président du Comité des finances locales et des présidents des délégations parlementaires aux collectivités

C'est dit



ÉLODIE JACQUIER-LAFORGE

Directrice générale d'Intercommunalités de France et auteure de la loi d'harmonisation des modes de scrutin aux élections municipales

« La parité sera donc maintenant effective dans tous les villages grâce à l'instauration d'un scrutin de liste. »

En bref

→ Conférences territoriales sur l'eau

Portées par le Premier ministre François Bayrou et placées sous l'égide de la ministre de la Transition écologique, Agnès Pannier-Runacher, des conférences locales s'ouvrent sur la gestion de l'eau à l'échelle des bassins hydrographiques. Les conférences se tiendront de juin à octobre 2025, sous la coprésidence des préfets coordonnateurs de bassin et des présidents des comités de bassin. Intercommunalités de France est associée aux travaux.

→ Claire Delpech médaillée de l'Ordre national du Mérite

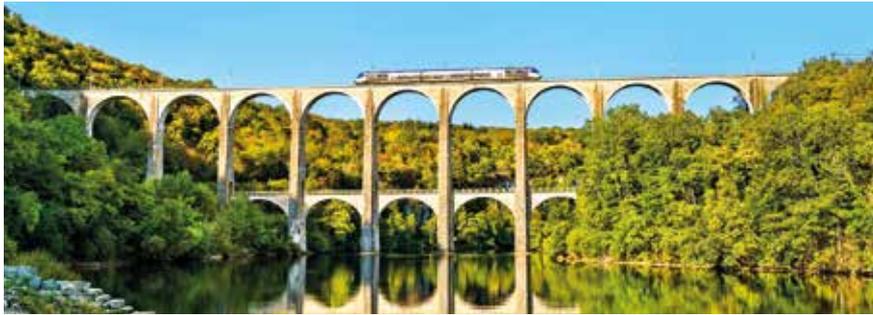
L'ancienne conseillère en charge des finances et du logement auprès d'Intercommunalités de France a été décorée le 14 mai de l'Ordre national du Mérite par la ministre du Logement Valérie Létard. Cette gratification récompense des mérites distingués. Spécialiste des finances publiques et des questions de logement intercommunales, ses travaux ont continuellement contribué à faire avancer le débat public.

→ CNRACL, le rapport de la délégation aux collectivités

La délégation aux collectivités territoriales de l'Assemblée nationale a rendu le 13 mai un rapport d'information sur le financement de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL). Son rapporteur, également président de la délégation, Stéphane Delautrette, avait annoncé le lancement de ces travaux lors des Journées finances d'Intercommunalités de France en janvier dernier.

TRANSPORT : LE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES EN DÉBAT

LE 5 MAI, EN PRÉSENCE DE QUATRE MINISTRES, FRANÇOIS BAYROU A LANCÉ LA DÉMARCHÉ « AMBITION FRANCE TRANSPORTS ». L'OBJECTIF : DÉBATTRE DU FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT POUR LES DÉCENNIES QUI VIENNENT. DES TRAVAUX AUXQUELS PARTICIPE INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE.



© Adobe Stock

État, collectivités locales, autorités organisatrices de la mobilité, fédérations professionnelles, usagers étaient réunis à Marseille le 5 mai dernier autour de François Bayrou et de quatre ministres¹. Le Premier ministre a présenté les enjeux d'Ambition France Transports et tracé les grandes perspectives qui guideront les travaux. Au cœur du processus : bâtir un nouveau modèle de financement des infrastructures de transport à horizon 2040. L'accélération de la transition écologique sera aussi au cœur des réflexions ainsi que le cadre budgétaire des comptes publics.

Côté méthode, les travaux sont organisés en suivant quatre ateliers thématiques :

- Modèle économique des Autorités organisatrices de la mobilité (AOM) et des Services express régionaux métropolitains (SERM)
- Financement des infrastructures routières
- Infrastructures et services ferroviaires de voyageurs
- Report modal et transport de marchandises.

Ateliers et journées ciblées

Trois journées ciblées complètent la disposition sur les attentes de la société civile, les nouveaux financements et l'innovation. Une première journée ciblée sera organisée au Conseil économique social et environnemental (CESE), le 20 mai. Elle associera la société civile, associations environnementales, partenaires sociaux et représentants du monde associatif. Une deuxième journée au ministère de l'Économie réunira le 26 mai les acteurs économiques et financiers. Une troisième à l'Hôtel de Roquelaure, le 23 juin, portera sur les innovations capables de transformer les transports en France.

Le « choc d'offre » doit concerner tous les territoires

Concernant le calendrier, les 13 et 15 mai, les premières réunions des ateliers se tiendront à l'Hôtel de Roquelaure. D'autres ateliers seront organisés les 10 et 12 juin. Début juillet, un séminaire de convergence des travaux des ateliers sera convoqué et mi-juillet une journée de clôture de la conférence aura lieu.

Pour Intercommunalités de France, le « choc d'offre » que les acteurs des mobilités appellent de leurs vœux doit couvrir l'ensemble des territoires, des métropoles aux bassins de vie ruraux, sans exclusion. Intercommunalités de France sera particulièrement investie dans l'atelier consacré au modèle économique des autorités organisatrices de la mobilité (AOM) et des services express régionaux métropolitains (SERM), et souhaite que les associations du bloc local soient représentées au sein de l'atelier consacré aux infrastructures routières.

Intercommunalités de France demande que le débat sur les ressources reste subordonné au projet politique que les acteurs locaux souhaitent porter pour leurs territoires et pour leurs habitants.

À cet égard, l'Association réitère sa demande d'une nouvelle période de délibération permettant aux communautés de communes qui ne l'ont pas encore fait de se saisir de la compétence d'organisation des mobilités.

De plus, la fin des concessions autoroutières qui arriveront à leur terme entre 2031 et 2036, sera une opportunité de rediriger les redevances vers le financement de la mobilité du quotidien. Un cadre pluriannuel du financement des infrastructures pourra également être soutenu. Intercommunalités de France sera vigilante quant à la bonne articulation entre les travaux d'Ambition France Transports et la Conférence financière des territoires dont les travaux débutent. ●

ELSA PRADIER

¹ Philippe Tabarot, ministre auprès du ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation, chargé des Transports; François Rebsamen, ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation; Éric Lombard, ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique; Amélie de Montchalin, ministre chargée des Comptes publics.

« Vigilance quant à la bonne articulation entre les travaux d'Ambition France Transports et la Conférence financière des territoires »

→ Une étape décisive : la fin des concessions autoroutières

90 % du réseau autoroutier national à péage est géré par des sociétés concessionnaires d'autoroutes (SCA), dont les contrats de concession avec l'État arriveront à leur terme entre 2031 et 2036. Ambition France Transports représente, selon le Gouvernement, une opportunité inédite pour repenser le modèle de gestion des autoroutes, avec comme boussole deux priorités : garantir la qualité de service pour les automobilistes et permettre au secteur autoroutier de contribuer à la modernisation et à la décarbonation des mobilités.

**POUR ACCÉLÉRER
LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
DE VOTRE TERRITOIRE**

**SOYEZ
BIEN
DANS
VOTRE
TÊTE***

*Béatrice SANTAIS,
présidente de la Communauté
de Communes Cœur
de Savoie*

**★ TERRITOIRE ENGAGÉ
TRANSITION ÉCOLOGIQUE :**

le programme grâce auquel vous n'aurez plus à vous poser la question de la structuration et mise en œuvre de votre politique territoriale de transition écologique. Avec TETE, vous bénéficierez d'une méthode éprouvée, d'outils opérationnels et d'un accompagnement sur-mesure.



PLUS D'INFOS



© Adobe Stock

ASSURANCES DES COLLECTIVITÉS : L'ÉTAT, LES ASSOCIATIONS D'ÉLUS ET LES ASSUREURS S'ENGAGENT

UNE CHARTE NATIONALE D'ENGAGEMENT VIENT D'ÊTRE SIGNÉE DANS LE CADRE DE LAQUELLE L'ÉTAT A NOTAMMENT INITIÉ UNE CELLULE D'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS LOCALES RENCONTRANT DES DIFFICULTÉS À ÊTRE ASSURÉES.

Résiliations de contrats reçues par les collectivités sans explication de la part des assureurs, délais de résiliation trop courts, impossibilité de signer un contrat d'assurance pour certains biens, mauvaise connaissance du patrimoine des collectivités... Les difficultés rencontrées par plusieurs collectivités locales pour leurs contrats d'assurances font l'objet de remontées de terrain et de travaux nationaux depuis plusieurs mois, à l'instar des rapports réalisés par le sénateur Jean-François Husson et la mission Chrétien-Dagès en 2024.

Le Gouvernement a organisé le 14 avril 2025 un « Roquelaure de l'assurabilité des territoires » afin de poursuivre et rendre concrètes les solutions identifiées pour améliorer la situation.

« Intercommunalités de France est, au titre des associations nationales d'élus généralistes, signataire de la charte nationale »

La réunion a été accueillie par le ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation François Rebsamen, le ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique Éric Lombard, et la présidente de France Assureurs Florence Lustman. S'en est suivie une table ronde à laquelle ont participé Alain

Chrétien (maire de Vesoul, corapporteur de la mission précitée), le sénateur Jean-François Husson, les directeurs généraux de la MAIF, Groupama, AXA France, ainsi que du CEREMA.

Le Premier ministre François Bayrou est venu conclure la réunion, qui a donné lieu à la signature d'une charte

nationale d'engagement pour l'assurabilité des collectivités par le Gouvernement, France Assureurs et les représentants des collectivités locales.

Intercommunalités de France est, au titre des associations nationales d'élus généralistes, signataire de la charte nationale, dont certains engagements reprennent les propositions que sa commission RH, présidée par Thomas Fromentin, avait formulées pour contribuer à la mission confiée à Alain Chrétien et Jean-Yves Dagès en 2024.

La réunion a également donné lieu à la présentation d'un plan d'action comportant notamment :

- la création d'une cellule d'accompagnement et d'orientation, « CollectivAssur », placée auprès du médiateur de l'assurance, qui aura pour but de répondre aux collectivités et d'instruire les dossiers signalés;
- la mise à jour, d'ici fin juin, du guide pratique de passation des marchés publics d'assurances des collectivités locales;
- le soutien au principe d'une durée minimale de préavis en cas de résiliation d'un contrat d'assurance avec une collectivité territoriale étendue à six mois, adopté par les deux chambres du Parlement dans le cadre de l'examen du projet de loi de simplification de la vie économique (proposition formulée notamment par Intercommunalités de France);
- une modernisation et une simplification de la dotation de solidarité (DSEC) en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques ou géologiques. ●

SIMON MAUROUX

PUBLI-COMMUNIQUÉ



«
**CE PROGRAMME NOUS AIDE À
DÉFINIR NOS PRIORITÉS D' ACTIONS
EN MATIÈRE DE TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET NOUS ENGAGE
DANS UN PROCESSUS
D' AMÉLIORATION CONTINUE. »**

Béatrice SANTSIS,
présidente de la Communauté
de Communes Cœur de Savoie

UN PROGRAMME PLÉBISCITÉ

88%

T.E.T.E est un label qui donne
une image positive de la
collectivité en matière de
Transition Écologique

91%

T.E.T.E est un programme
concret permettant de
mesurer les avancées en matière
de Transition Écologique

85%

T.E.T.E est un programme
qui fédère et favorise
la coopération
au sein de la collectivité

Enquête de satisfaction ADEME pour le programme
T.E.T.E 2024, réalisée auprès de 80 décideurs
et responsables : élus, directeurs généraux des
services, techniciens, directeurs environnement...

AVEC T.E.T.E ACCÉLÉREZ LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE VOTRE TERRITOIRE

Vous souhaitez planifier votre transition
écologique et la structurer ? Vous souhaitez
être accompagné par un expert ?



TERRITOIRE ENGAGÉ TRANSITION ÉCOLOGIQUE C'EST :

Le programme de référence dédié aux collectivités, notamment
aux EPCI, pour faire de la transition écologique une réalité
et mobiliser vos équipes avec un accompagnement personnalisé.

UN PROGRAMME COMPLET

1. UN ÉTAT DES LIEUX OBJECTIF

→ Outil
numérique gratuit
territoiresentransitions.fr
pour situer et évaluer
votre collectivité
sur l'avancée de sa
transition écologique.

2. UN PLAN D' ACTIONS PERFORMANT

→ Assistance à la
maîtrise d'ouvrage par
un conseiller expert
co-financé par l'ADEME
pour accompagner
votre chargé de mission.

→ Possibilité de
bénéficier des autres
aides de l'ADEME pour
la mise en œuvre de
votre plan d'actions.

3. UNE LABELLISATION VALORISANTE

→ Une progression
à votre rythme
dans un processus
d'amélioration
continue, avec la
possibilité de passer
un audit pour obtenir
jusqu'à 5 étoiles !

4. UNE DÉMARCHE PLUS COLLABORATIVE

→ Formations adaptées
pour faire monter
vos chargés de mission
en compétences.

→ Outils pour faciliter
et animer le travail en
transversalité de vos
équipes.

→ Challenge collectif
pour proposer une
approche ludique
autour de la transition
écologique.

5. UN ACCOMPAGNEMENT PRO ET PROCHE

→ Un conseiller suit
votre projet pendant
4 ans, en binôme avec
le coordinateur ou
chargé de mission
au sein de votre
collectivité.



**POUR PASSER À L'ACTION,
RENDEZ-VOUS SUR
TERRITOIRESENTRANSITIONS.FR**



I N T E R C O M M U N A L I T É S

classeur

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

COMMENT DÉVELOPPER L'OFFRE DE PROXIMITÉ ?

LA FRANCE AFFICHE UN TAUX SATISFAISANT DE DIPLÔMÉS DU SUPÉRIEUR, MAIS DE FORTES INÉGALITÉS TERRITORIALES SUBSISTENT. POUR Y REMÉDIER, LES INTERCOMMUNALITÉS S'INVESTISSENT DANS LE DÉVELOPPEMENT D'OFFRES DE FORMATION DE PROXIMITÉ EN VILLE MOYENNE. ELLES JOUENT AINSI UN RÔLE-CLÉ POUR COORDONNER, ACCOMPAGNER ET SÉCURISER L'OFFRE ÉDUCATIVE LOCALE.



Visibilité mondiale ou égalité des chances ?

Grâce au financement de campus de proximité, les intercommunalités favorisent la décentralisation du développement des offres de formation supérieure. Elles contribuent aussi à élaborer un maillage pertinent en lien avec les schémas régionaux pour faire concorder les formations privées et publiques avec les besoins économiques des territoires.

La France se caractérise par un taux satisfaisant de diplômés du supérieur chez les 25-34 ans (49,4 % contre 45,6 % en moyenne pour l'ensemble des pays de l'OCDE). Toutefois, en observant la répartition géographique de ce taux, on s'aperçoit qu'il existe des inégalités territoriales d'accès à l'enseignement supérieur, puisque le taux de diplômés décroît globalement à mesure que l'on s'éloigne des grandes villes. Dans un contexte financier de plus en plus difficile, l'État est face à un double enjeu : d'une part garantir une offre de proximité d'enseignement supérieur sur l'ensemble du territoire et ainsi une égalité des chances entre les jeunes, ou d'autre part concentrer ses moyens financiers pour maintenir une visibilité et une reconnaissance internationales sur quelques universités d'excellence localisées en Île-de-France ou dans des métropoles comme Strasbourg, Bordeaux ou Nice.

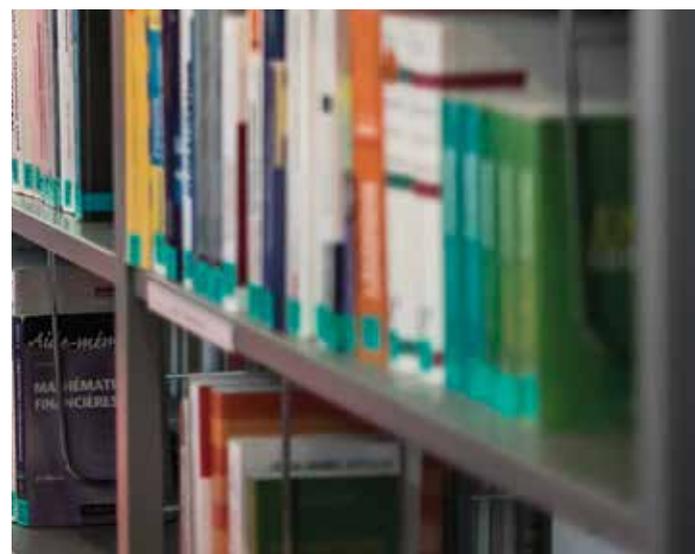
Rapprocher les formations des territoires pour lutter contre les inégalités

Or selon la Cour des comptes (rapport *Universités et Territoires* - février 2023) l'origine sociale des étudiants reste une cause majeure d'inégalité d'accès à l'enseignement supérieur, avec l'éloignement géographique des lieux d'enseignement supérieur, pour des questions de coût de déplacement et de logement des jeunes en dehors de leur cadre familial, mais aussi d'autonomie.

Pour remédier à ces inégalités persistantes, des antennes universitaires ont été ouvertes afin de rapprocher la formation des territoires. Au nombre de 150 environ, et accueillant à elles seules près de 91 000 étudiants (dont près d'un tiers en institut universitaire de technologie - IUT), elles assurent une mission de service public, principalement autour d'enseignements de premier cycle, jusqu'à bac +3/licence. Malgré les difficultés à chiffrer leur coût, la Cour des comptes a estimé que celui-ci est comparable, voire inférieur, à celui des formations installées au sein des sites principaux. Le taux de réussite observé dans les antennes ne présente pas de différence majeure avec les universités mères. Très fortement soutenus par l'intercommunalité, ces campus de proximité (ou d'équilibre) assurent un chaînage de formation de bac -3 à bac +3 (voire bac +5 pour certaines), en lien avec les domaines d'excellence du territoire (énergies renouvelables dans l'agglomération du Cotentin du fait de la présence d'Orano et d'EDF, automobile et transport à Laval Agglomération avec des sous-traitants automobiles, santé et sport dans l'agglomération de Vichy, en lien avec son patrimoine thermal).

...

« 150 campus de proximité accueillent près de 91 000 étudiants en lien avec les domaines d'excellence du territoire »





© France Université - Université de Haute Alsace



L'enseignement supérieur privé boosté par l'apprentissage

Ces campus de proximité permettent aux entreprises d'accueillir en apprentissage puis de recruter des compétences dans des territoires qui peinent à attirer des talents et risquent un déclin démographique à court ou moyen terme. Progressivement, l'offre privée s'est également développée dans les villes moyennes, après une croissance très forte dans les grands pôles urbains afin d'accompagner l'augmentation régulière du taux de réussite au bac et le pic de natalité de l'an 2000.

« L'origine sociale des étudiants reste une cause majeure d'inégalité d'accès à l'enseignement supérieur, ainsi que l'éloignement géographique des lieux d'enseignement »

Ces dernières années, l'État a soutenu de façon très volontariste l'apprentissage (6 000 € par jeune jusqu'au 31 décembre 2024 sans condition de taille d'entreprise). Cet avantage s'est réduit à partir du 1^{er} janvier 2025 (5 000 € pour l'embauche d'un apprenti au titre de la seule première année du contrat pour les entreprises de moins de 250 salariés et de 2 000 € pour les autres entreprises). L'ouverture de l'apprentissage a permis à de nombreux étudiants de s'orienter vers l'offre privée, souvent coûteuse, et de la faire financer intégralement par l'employeur dans le cadre d'une alternance. De ce fait, la part des étudiants dans l'enseignement supérieur privé s'élève désormais à plus de 25 % (contre 15 % dans les années 1990-2000, et 26,1 % à la rentrée

universitaire 2022). Désormais les effectifs dans l'enseignement supérieur public stagnent, voire ont reculé pour la première fois en 2024, alors que le nombre d'étudiants inscrits dans le privé continue de progresser.

Plusieurs arguments attirent les familles vers ces formations privées :

- L'accès à ces formations pour leur majorité se fait hors Parcoursup et donne aux parents la certitude de l'inscription de leur enfant dès la fin de l'année de terminale, voire parfois même en cours d'année, sans attendre une affectation, qui parfois ne correspond pas aux attentes car trop éloignée géographiquement.
- Leur démarche marketing et de communication s'avère très efficace (présence massive sur les salons de l'étudiant, publicité sur les réseaux sociaux, affichages, journées de découverte...).
- Elles se positionnent sur des thématiques très attractives pour les jeunes (le design, la mode...) mais sans garantie d'emploi, alors que les secteurs en tension comme l'industrie peinent à séduire et qu'il existe de manière générale un déficit en nombre d'ingénieurs.

Intercommunalités et régions coordinatrices de l'offre locale

Les contraintes qui s'imposent sur les budgets des collectivités locales et des ministères pourraient mettre à mal cette déconcentration de l'enseignement supérieur public et privé.

Les intercommunalités jouent un rôle-clé pour soutenir ces campus de proximité, vitaux pour leur attractivité économique et démographique. Elles agissent aux côtés des régions qui disposent de la compétence enseignement supérieur et de l'orientation. Elles cherchent à articuler au mieux leur stratégie locale dans le schéma régional d'enseignement supérieur de recherche et d'innovation (SRESRI).

Pour cela, elles adoptent souvent un schéma local de l'enseignement supérieur qui permet ensuite d'installer une gouvernance avec les établissements en place mais également les lycées, en vue d'informer les lycéens sur les possibilités de poursuite d'études sur le territoire.

L'intercommunalité joue au sein de cet écosystème de la formation et de l'orientation un rôle de coordination à l'échelle locale, afin :

- De vérifier qu'il n'existe pas d'offres existantes qui seraient fragilisées par l'arrivée d'une nouvelle école ou l'ouverture d'une nouvelle formation, qui viendraient en concurrence avec les établissements existants et rendraient plus difficile le recrutement de professeurs, d'étudiants et d'entreprises susceptibles d'accueillir des alternants.
- De susciter l'ouverture ou l'installation d'une offre qui ferait défaut et d'encourager le développement d'un continuum de formation de bac -3 à bac +3 voire jusqu'à bac +5, même si généralement la maturité des étudiants en fin de 1^{er} cycle universitaire leur permet plus facilement d'aller poursuivre en master dans une autre ville.
- De s'assurer d'une localisation pertinente en termes d'accessibilité/mobilité pour les étudiants et les enseignants mais aussi de la présence de services (restauration et hébergement) qu'elles financent en tout ou partie afin de constituer des campus attractifs. Il arrive aussi fréquemment que l'intercommunalité propose de mettre à disposition un espace temporaire d'accueil pour l'ouverture de l'offre de formation les premières années de montée en puissance de l'établissement. Elle peut le faire au titre de sa compétence exclusive en matière d'aménagement économique.
- De vérifier de la solidité financière et pédagogique de l'offre de formation lorsqu'elle est privée. L'idée est d'éviter une disparition en cours d'année de l'opérateur de formation, laissant les familles et les jeunes sans solution et en ayant déboursé les frais de scolarité en intégralité. Le gouvernement s'oriente finalement vers la création d'un agrément ministériel. Il serait rendu obligatoire à la rentrée 2027 pour les établissements privés lucratifs s'ils veulent figurer sur la plateforme publique d'affectation Parcoursup. Le ministre de l'ESR Philippe Baptiste souhaite déposer un projet de loi d'ici à septembre 2025 pour créer cette nouvelle forme de reconnaissance ministérielle.

La collaboration est intéressante à pérenniser une fois l'installation réalisée afin de s'assurer que les engagements pris soient tenus. Par exemple, Laval Agglomération a négocié avec ses établissements supérieurs privés des frais de scolarité plus avantageux pour les jeunes du territoire. En effet, leur taux de poursuite dans l'enseignement supérieur est inférieur à la moyenne régionale malgré un meilleur taux de réussite au bac. Des frais de scolarité attractifs visent à encourager la poursuite d'études des jeunes du territoire.

Ainsi, si les intercommunalités n'ont pas la possibilité de s'opposer à l'installation d'une offre de formation supérieure notamment privée (sauf zonage spécifique dans le plan local d'urbanisme intercommunal), elles peuvent en amont définir une stratégie d'accueil en lien avec les besoins et les secteurs économiques du territoire. Ensuite les intercommunalités jouent un rôle de facilitateur, notamment au titre de leur compétence en matière d'immobilier d'entreprise mais également en soutenant les services aux étudiants et l'offre de logement.

Pour certaines qui ont délibéré expressément en matière d'enseignement supérieur et de recherche, en complément de la région et son schéma régional d'enseignement supérieur de recherche et d'innovation (SRESRI), elles sont souvent allées au-delà. Elles ont mis à disposition des personnels intercommunaux ou porté des investissements immobiliers en matière d'enseignement supérieur. L'objectif : encourager une offre de formation attractive et permettant à un plus grand nombre de jeunes du territoire de poursuivre leurs études. Or ce soutien jusqu'à présent possible pourrait être remis en cause en cas de recentrage sur les compétences intercommunales majeures (logement, mobilité...). ●

CHARLOTTE SORRIN-DESCAMPS



L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN CHIFFRES

Les chiffres-clés de l'enseignement supérieur et de la recherche au niveau national et local témoignent de la montée en puissance du bloc local dans le portage des dépenses, ainsi que des difficultés de financement à venir pour les universités suite au désengagement de l'État.



60 %

des ressources des universités dépendent de l'État.



1 milliard

en moins pour le financement de l'Enseignement supérieur et de la recherche (ESR) dans la loi de finances pour 2025.



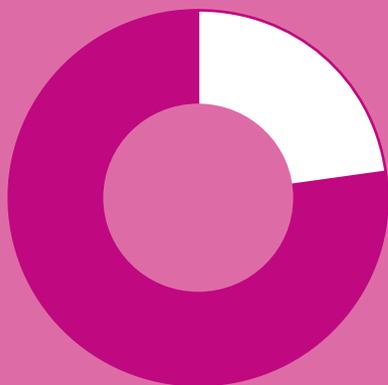
60

universités pourraient être en déficit en 2025.



150

antennes universitaires accueillent environ 11,5 % des néo-bacheliers en 2020 et 31 % pour les IUT. Dans 77 % des cas, les enseignements s'y limitent au premier cycle.



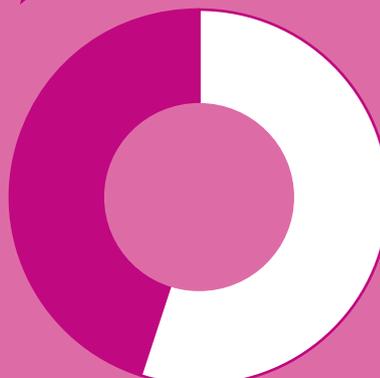
23 %

D'augmentation des dépenses des collectivités pour l'enseignement supérieur et la vie étudiante entre 2015 et 2023.



55 %

D'augmentation des dépenses du bloc local pour l'enseignement supérieur et la vie étudiante entre 2015 et 2023.



16 LEVIERS POUR VIVRE, ÉTUDIER ET TRAVAILLER DANS LES TERRITOIRES

INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE PRÉSENTE 16 LEVIERS POUR UNE POLITIQUE GLOBALE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR HORS DES MÉTROPOLIS.

Fruit d'un travail collaboratif avec les intercommunalités adhérentes ainsi que les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, Intercommunalités de France vient de publier une note, disponible sur le site internet intercommunalites.fr, sur les enjeux de la formation dans les territoires. Ces travaux présentent différentes solutions pour faire émerger des viviers de compétences et des parcours professionnels qualifiants dans les territoires, tout en assurant une meilleure qualité de vie au travail, et la possibilité de poursuite d'études supérieures au niveau local.

D'abord, les acteurs publics témoignent de la nécessité de construire un meilleur maillage de formation dans les territoires, aujourd'hui trop concentré autour des métropoles. L'objectif est de proposer des parcours de formation complets de bac -3 à bac +3 voire bac +5 dans les agglomérations moyennes. Parmi les leviers proposés par Intercommunalités de France, on compte :

- **Levier 1** : Transformer les campus « métiers et qualifications » en académies industrielles proposant un continuum de formation en lien avec le tissu économique local.
- **Levier 2** : Poursuivre la création d'Écoles de production.
- **Levier 3** : Réformer la carte de la formation de l'enseignement professionnel.
- **Levier 4** : Développer des offres de formation professionnalisantes courtes pour réorienter les parcours académiques non concluants.
- **Levier 5** : Rapprocher entreprises et lycées pour des formations postbac capables de former plus de techniciens supérieur.
- **Levier 6** : Encourager les contractualisations région-intercommunalités pour coconstruire une offre de formation professionnelle qualifiante et des actions d'orientation sur mesure dans les territoires.

« Amélioration de la qualité de vie et de l'environnement de travail »

Ensuite, l'association des intercommunalités aux politiques d'emploi, d'insertion, de formation et d'orientation est incontournable. Face aux tensions de recrutement actuelles, elles peuvent apporter des solutions pratiques et opérationnelles à même de lever les différentes barrières en matière d'accès à l'emploi pour rapprocher les publics les plus éloignés du marché du travail. Les propositions d'Intercommunalités de France :

- **Levier 7** : Renforcer les actions « d'aller vers » les publics les plus éloignés de l'emploi grâce aux structures d'accompagnement du bloc local
- **Levier 8** : Encourager le développement des groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ).



© Adobe Stock

- **Levier 9** : Intégrer les intercommunalités dans la gouvernance des comités locaux pour l'emploi.
- **Levier 10** : Permettre aux services de développement économique des intercommunalités, en lien avec les rectorats, de proposer une découverte des entreprises du territoire à leurs élèves de troisième.

Enfin, l'amélioration de la qualité de vie et l'environnement de travail sont des clés de réussite. Les intercommunalités, en lien avec les acteurs locaux, peuvent jouer un rôle central en développant des infrastructures adaptées, en améliorant les parcs d'activité, en facilitant l'accès au logement pour les salariés, et en soutenant des services comme la garde d'enfant et les mobilités locales. Les suggestions d'Intercommunalités de France :

- **Levier 11** : Accompagner et outiller les ressources humaines des TPE et PME.
- **Levier 12** : Lancer un programme d'amélioration des parcs d'activité.
- **Levier 13** : Faciliter l'accès au logement en particulier pour les salariés temporaires et les alternants en entreprise, en s'appuyant sur une contractualisation locale avec Action logement.
- **Levier 14** : Renforcer la mobilité des actifs, des apprenants et des demandeurs d'emploi.
- **Levier 15** : Développer l'offre et la qualité des modes de garde d'enfant.
- **Levier 16** : Informer les actifs des possibilités d'accueil de chaque bassin de vie. ●

CHARLOTTE SORIN-DESCAMPS

COOPÉRER AU SERVICE DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES

À L'OCCASION DU SÉMINAIRE ANNUEL DU RÉSEAU DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION (ESRI), L'ASSOCIATION DES VILLES UNIVERSITAIRES DE FRANCE (AVUF), EN PARTENARIAT AVEC INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE, A RÉUNI LES PRINCIPAUX ACTEURS DU SECTEUR POUR DÉBATTRE DES QUESTIONS DE COOPÉRATION AU SERVICE DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES DANS LES TERRITOIRES.

Nouveauté pour cette édition du séminaire annuel du réseau des collectivités territoriales pour l'ESRI, le colloque s'est réuni les 2 et 3 avril sur deux sites différents, à Lille dans les locaux de la Métropole européenne de Lille, et à l'université de Valenciennes. Une manière très logique de montrer à la fois la diversité des territoires et les coopérations actives. L'événement était organisé en lien avec plusieurs associations d'élus : Intercommunalités de France, Régions de France, France urbaine, Villes de France, la FNAU en partenariat avec la Banque des territoires, France Universités et la Conférence des grandes écoles.

Bernard Haesebroeck, vice-président en charge de l'économie, de la recherche, de l'enseignement supérieur et du numérique à la Métropole européenne de Lille (MEL), a ouvert les débats, aux côtés de François Grosdidier, président de l'Avuf, maire de Metz et président de l'Eurométropole de Metz (au nom de France urbaine). Dans l'amphithéâtre du nouveau siège de la MEL, le premier débat a porté sur les luttes contre les fractures territoriales et sociales par la coopération entre les territoires pour l'enseignement supérieur.

Josselin Tallec, chercheur à l'université Bretagne occidentale, et Marion Maisonobe, du CNRS, ont présenté en introduction les résultats d'une étude menée sur les coopérations interterritoriales partant des spécificités particulières du Sillon lorrain d'un côté et, de l'autre, du bassin de Nantes, Saint-Nazaire et La Roche-sur-Yon. Une étude

à la méthodologie poussée, cassant les idées reçues, sur la concentration, la compétitivité mais aussi l'équilibre entre l'ancrage historique et les capacités d'innovation, dont la synthèse devrait être disponible courant mai.

L'égal accès des bacheliers à l'ESRI

Manoëlle Martin, présidente de la commission de l'Enseignement supérieur de Régions de France et vice-présidente chargée de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'orientation de la région Hauts-de-France, a précisé le rôle-clé des régions tant en termes de financements que de coordination des différents schémas et dispositifs disponibles. François Grosdidier a quant à lui insisté sur trois points déterminants : le souci de l'égal accès des bacheliers à l'enseignement supérieur, le rôle moteur de l'ESRI comme accélérateur pour le développement et la conversion des territoires, et « *ce qui doit être le souci de tout élu, le bien-être des habitants* ».

Sophie Commereuc, présidente de la commission Grandes Écoles et Territoires à la Conférence des Grandes Écoles, a souligné la diversité des 247 grandes écoles aux statuts et implantations très variés, « *souvent ancrées dans des bassins historiques et économiques comme l'école des Mines à Albi* » ou essaimées sur un campus, comme l'Institut national des sciences appliquées (INSA) à Valenciennes. Ces établissements proposent des modalités d'accès différenciées, et leur attractivité repose aussi sur des facteurs tels que l'offre de logement et de restauration, a précisé la présidente. Bernard Haesebroeck a, quant à lui, souligné que, dans le cas des universités, la mise en place de pôles d'excellence joue un rôle structurant en matière de développement territorial et d'attractivité.

Tous ont évoqué la nécessité du dialogue, du débat et des relations directes. Chaque région créant ses propres dispositifs pour installer des espaces collectifs, les dénominations multiples sont parfois complexes. Cependant « *chaque territoire est particulier, il ne peut y avoir de réponse homogène* », rappelle un participant. La situation des jeunes ruraux est notamment une grande préoccupation. Les aider à « sauter le pas » des études supérieures demande des politiques volontaristes. « *Un dialogue constant, régulier et respectueux* » est capital pour admettre les stratégies de chacun, trouver un équilibre et dépasser les oppositions, les rivalités, insiste François Grosdidier. De son côté, Hélène Boulanger, vice-présidente de France Universités et présidente de l'université de Lorraine, a rappelé la nécessité de répondre à des problématiques toujours différentes, qu'il est impossible de traiter au niveau d'un seul acteur, avec toujours en tête « *l'efficacité de l'usage de l'argent public* ». Elle rappelle enfin qu'il faut fonctionner en équipe, « *sortir de nos lignes de nage* ».

© France Université - Université de Haute Alsace





© France Université - Université de Haute Alsace

« Nécessité du travail en réseau »

Au-delà de la nécessité d'une grande souplesse et d'une adaptabilité interpersonnelle forte permettant des réactions rapides, les contraintes sont nombreuses et obligent à créer de nouvelles façons d'agir collectivement, comme l'a rappelé une intervenante. Dans un contexte de contraintes budgétaires très fortes, souligné par plusieurs intervenants, François Rio, délégué général de l'AVUF et coanimateur du débat avec Anaëlle Chouillard, de l'association Villes de France, indique dans ses conclusions *« l'importance d'un dialogue régulier, la connaissance fine des données socioéconomiques, le partage d'un diagnostic. Et la création de contextes, de cadres d'action qui sont variables selon les territoires. »* Il relève également la nécessité de maîtrise du temps, le cadre des compétences fixées par la loi et le rôle de chacun des acteurs, particulièrement des métropoles, permettant ainsi à Bernard Haesebroeck et François Grosdidier d'apporter le mot de la fin. Pour le premier, l'habitude des coopérations est démontrée par les grands chantiers en cours, citant notamment comme exemples le canal Seine-Nord ou la Vallée de la batterie, comme les progrès faits au niveau de l'implantation universitaire, du pôle lillois initial aux différentes structures développées au gré de la décentralisation sur le littoral, à Arras ou à Valenciennes, et évoquant nécessité du travail en réseau. Ce que souligne également

« Rôle-clé des régions tant en termes de financements que de coordination des différents schémas »

François Grosdidier, tout en alertant sur la question des financements. Il rappelle que *« la recherche de l'excellence mondiale est légitime, mais ne peut pas se faire au sommet de la pyramide au détriment de la base. »*

L'après-midi était réservé à des échanges dans le cadre d'ateliers permettant d'aborder des expériences inspirantes, sources d'idées et de propositions, autour de trois problématiques : l'action des territoires sur les questions d'emploi, d'innovation, recherche et valorisation ; ensuite, les questions concernant l'évolution des effectifs étudiants (attractivité, captation, spécialisation, concurrence : où iront les étudiants en 2030 ?). Enfin, ont été évoqués les dispositifs générant de la coopération territoriale (comment articuler un campus dans une ville moyenne). ●

FRANCK JAKUBEK

RETOUR D'EXPÉRIENCE

SAINT-NAZAIRE : L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR COMME STRATÉGIE DE REVITALISATION DU CENTRE-VILLE

L'AGGLOMÉRATION DE SAINT-NAZAIRE DÉVELOPPE UNE OFFRE D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN CENTRE-VILLE VISANT UN DOUBLE OBJECTIF : REVITALISER LE CŒUR DE L'AGGLOMÉRATION TOUT EN FAISANT PROGRESSER LE NOMBRE D'ÉTUDIANTS.



Saint-Nazaire (Loire-Atlantique)

Saint-Nazaire, entre bord de mer et industrie, une agglomération de près de 130 000 citoyens répartis sur dix communes s'étirant sur la partie nord de l'estuaire de la Loire. À moins de 60 km de Nantes Métropole et son offre d'enseignement supérieur très étoffée, sans parler de Rennes, d'Angers ou Laval. Comment permettre aux Nazairéens de faire des études, et de développer l'attractivité de leur territoire dans cette configuration ?

Le pari est lancé pour un campus avancé. Une idée qui plaît à Béatrice Priou, vice-présidente de l'agglomération de Saint-Nazaire en charge de l'enseignement supérieur, de l'emploi et de la formation, qui articule son action autour d'un double objectif. D'abord celui posé par l'arrivée d'une nouvelle équipe municipale et communautaire convaincue de la nécessité de redonner vie au centre-ville. Ensuite, la volonté de faire progresser le nombre d'étudiants de 3300 étudiants en 2018 à 5 000 en 2025. « *Entre ces deux jalons, nous avons fait tout un travail d'accompagnement de nouveaux établissements pour développer leur offre de formation sur le territoire. Puis nous avons bénéficié aussi de la réforme du bachelier universitaire de technologie (BUT), qui fait naturellement augmenter le nombre d'étudiants à Saint-Nazaire* », explique Lorraine Bertrand, responsable du service Entreprises, Innovations, Enseignement supérieur à l'Agglomération de Saint-Nazaire. À l'extérieur de la ville, le nouveau Campus d'Heinlex, avec un laboratoire de recherche et une centaine d'enseignants chercheurs, est extrêmement important. Dans le centre, une école des Beaux-Arts et le CESI, une école d'ingénieurs informatique de la reconversion. En 2020, un grand projet est lancé autour d'un centre commercial, le Paquebot, qui mute en pôle numérique et innovation. « *Le sujet de l'enseignement supérieur est un axe fort de la stratégie de revitalisation du centre-ville* », ajoute-t-elle. Celui-ci fait face à plusieurs problématiques : vacances commerciales, trafics, insécurité, habitat ancien et dégradé.

« De 3300 étudiants en 2018 à 5 000 en 2025 »

En chiffres

10
communes

131 317
habitants

318 km²
de superficie

Une population étudiante plus étoffée permettrait « *de réenchanter* » le centre. De le rendre attractif aussi pour attirer de nouvelles écoles, de nouvelles formations. Une enquête sur le long terme auprès des étudiants a été mise en place et les questions du transport et de la restauration sont l'objet de réflexions poussées, avec le CROUS et les commerces locaux. Le logement,



© Adobe Stock

« 10 % des étudiants viennent de l'étranger »

élément important, est traité avec l'aide d'un bailleur social « *qui nous a accompagnés sur des propositions de colocation, de logements alternatifs* », explique la responsable. Avec la prise en compte de l'attractivité touristique plus intense autour de Pornichet ou de La Baule. En attendant, trois résidences universitaires sont prévues qui pourront l'été héberger des travailleurs saisonniers. Pour la restauration, 80 places dans des lycées de centre-ville sont également au programme avec des tarifs adaptés. Et la fréquentation, 50 % au quotidien, est au rendez-vous sans avoir à créer de nouveaux restaurants. L'offre du CROUS, sur le campus, est en cours de restructuration et de travaux. La mobilité est elle aussi un sujet de réflexion continue avec les étudiants et les usagers du centre. « *Notre ville compte l'une des plus belles offres d'abonnement en termes de vélos électriques.* » Enfin, 10 % des étudiants viennent de l'étranger. « *On a fait pour la première fois en 2024 un accueil d'étudiants étrangers qui a très bien marché !* »

Concertation, comité de site, enquêtes, expertises, échanges... les étudiants sont systématiquement conviés autour d'une table pour réfléchir aux moyens d'accentuer les coopérations. Y compris concernant la vie nocturne, sujet important de la vie estudiantine. ●

FRANCK JAKUBEK

RETOUR D'EXPÉRIENCE

NEVERS AGGLOMÉRATION DÉLOCALISE L'UNIVERSITÉ GRÂCE AUX CAMPUS CONNECTÉS

GRÂCE AU DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE NUMÉRIQUE INÉDITE, L'AGGLOMÉRATION DE NEVERS PROPOSE À SES HABITANTS DE SUIVRE À DISTANCE DES CURSUS UNIVERSITAIRES AFIN DE FACILITER LA POURSUITE DES ÉTUDES.

Un master à Sorbonne-Nouvelle ou une licence d'anglais ? Devenir notaire à distance ? Tout devient possible. Comment permettre à chaque jeune l'accès à l'enseignement supérieur dans les territoires ? En dehors des grandes métropoles, poursuivre ses études est un véritable casse-tête. À la difficulté de l'éloignement du domicile familial, s'ajoutent les considérations financières et sociales. Un bac +2 grâce au lycée le plus proche est souvent la première étape, quand ce n'est pas la seule. Mais comment envisager l'avenir sans lever les freins qui empêchent aujourd'hui les jeunes de franchir le pas d'études longues ? Dans la Nièvre, un campus connecté a été créé par Nevers Agglomération en 2019. Une porte ouverte vers l'université et des centaines de cursus sans quitter la ville ! Cette expérimentation a été lancée grâce à un partenariat avec le ministère de l'Enseignement et de la Recherche, avec à la clé un financement public mais pour une durée limitée. Le confinement de 2020 a tout de suite permis de prouver l'efficacité du système.

Près de 80 % de réussite aux examens

Au départ, un constat : la distance avec les villes universitaires les plus proches et la desserte ferroviaire insuffisante. Le lieu est ouvert à tous les étudiants inscrits via Parcoursup et habitant l'agglomération. Il permet d'accéder à des formations non délocalisables à Nevers dans un environnement de travail exceptionnel, avec l'assistance de cinq tuteurs. « *Nous nous assurons que la marche n'est pas trop haute pour les futurs étudiants* », indique Françoise Hivet, conseillère communautaire. Un conseil sur l'orientation, mais aussi un suivi et une assistance si nécessaire et la certitude d'une assiduité,

« *de l'écoute et un environnement stimulant* ». Si les tuteurs répondent aux questions des étudiants, ils sont davantage présents pour les coacher et détecter leurs besoins. Enseignants volontaires ou retraités, « *ils sont davantage là pour permettre de résoudre un problème ponctuel ou une question de mise en forme, de méthodologie* ». Une coordinatrice gère le lieu et les présents. Les étudiants viennent en cours comme les autres. À la différence qu'ils se connectent pour assister à leurs cours. Et ça marche, avec près de 80 % de réussite aux examens. Le campus connecté a offert l'opportunité de créer des partenariats et des formations qui n'étaient pas envisageables, notamment un bachelor avec une école de commerce.

Il a fallu quand même une bonne dose de volonté pour mettre en place un outil qui désormais est indispensable à Nevers. Françoise Hivet, conseillère communautaire de Nevers Agglomération, et Christophe Lasserre, chef du service Enseignement supérieur, Formation continue et Recherche à Nevers Agglomération, forment un bon binôme pour développer l'Inkub, installé dans une ancienne caserne et qui héberge le campus connecté. Un environnement de travail doté des meilleurs outils informatiques et un espace qui comble la soixantaine d'étudiants désormais inscrits. Avec la certitude de pouvoir boucler leurs études tout en restant près du domicile familial, sans quitter sa région. Une bonne idée pour pouvoir imaginer une solution pour l'implantation de futurs médecins dans la région, car les étudiants qui ne quittent pas leur région sont plus enclins à y exercer par la suite leur activité professionnelle. Les débouchés ne manquent pas non plus dans l'industrie locale pour les futurs ingénieurs et techniciens. ●



Nevers (Nièvre)

En chiffres

14
communes

67 500
habitants

267 km²
de superficie

FRANCK JAKUBEK

« *Une soixantaine d'étudiants désormais inscrits* »



ACCORD DE RÉPARTITION DES SIÈGES : DERNIÈRE LIGNE DROITE POUR DÉLIBÉRER

LES COMMUNES MEMBRES ONT JUSQU'AU 31 AOÛT PROCHAIN POUR DÉLIBÉRER SUR UN ACCORD LOCAL DE RÉPARTITION DES SIÈGES AU SEIN DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE.

Dans le cadre d'un accord local, la loi permet aux communes membres des communautés de communes et des communautés d'agglomération de s'entendre sur une répartition des sièges au sein du conseil communautaire qui déroge à celle prévue par la loi.

Ces accords locaux doivent cependant respecter plusieurs conditions prévues par la loi et précisées par le Conseil constitutionnel, qui sont le fruit d'équilibres entre les principes d'égalité devant le suffrage, de proportionnalité et de représentation de chacune des communes membres de l'intercommunalité.

Les communautés urbaines et les métropoles peuvent, sous conditions, être concernées par un accord local portant uniquement sur 10 % de sièges supplémentaires.

Quelles sont les conditions devant être respectées pour conclure un accord local de répartition des sièges dans les communautés de communes et les communautés d'agglomération ?

Pour qu'un accord local soit légal, la répartition envisagée doit respecter cinq critères de façon cumulative¹ :

- 1- Le nombre total de sièges attribués grâce à l'accord local ne peut pas dépasser un maximum obtenu en majorant de 25 % le nombre de sièges qui aurait été attribué hors accord local en application des III et IV de l'article L. 5211-6-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

2- Les sièges sont répartis en fonction de la population municipale de chaque commune en vigueur. Une commune ne peut donc pas obtenir plus de sièges qu'une commune plus peuplée.

3- Chaque commune doit disposer d'au moins un siège.

4- Aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges.

5- Sous réserve de respecter les deux précédentes conditions, la part de sièges attribuée à chaque commune ne peut s'écarter de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population de la communauté (il est question d'un ratio compris entre 80 % et 120 %), sauf dans le cadre de deux exceptions :

→ Les communes pour lesquelles l'attribution des sièges hors accord local aboutirait à obtenir un ratio situé en dehors de cet écart peuvent se voir attribuer une part de sièges qui s'écarterait de plus de 20 % de leur proportion dans la population et aboutirait donc à un ratio situé en dehors de cet écart, à la condition que la répartition effectuée par l'accord local maintienne ou réduise cet écart.

→ Les communes qui ne se verraient attribuer qu'un seul siège lors de la répartition à la proportionnelle à la plus forte moyenne des sièges, hors accord local, peuvent obtenir un second siège dans le cadre de cet accord, même si :

- le ratio de représentativité de cette commune devient supérieur à 120 % ;
- et/ou cela détériore, par l'effet de cette attribution, le ratio des d'autres communes membres de la communauté².

Précisons que les communes qui, hors accord local, obtiendraient un seul siège au titre des sièges de droit, et non lors de la première répartition à la proportionnelle, ne sont pas concernées, lors de la recherche d'un accord local, par cette dérogation au critère selon lequel la part de sièges attribuée à chaque commune ne peut s'écarter de plus de 20 % de la proportion de leur population dans la population de la communauté.

« En 2025, ce sont les chiffres établis par l'INSEE en 2022 qui seront à retenir »

Quelles données de population faut-il retenir pour la conclusion d'un accord local ?

Ce sont les chiffres de population municipale (et non les chiffres de population totale qui comprennent les populations comptées à part) en vigueur l'année des délibérations des conseils municipaux approuvant l'accord local. En 2025, ce sont ainsi les chiffres de population municipale établis en 2022 par l'INSEE et authentifiés par le décret n° 2024-1276 du 31 décembre 2024 qui sont en vigueur.

Quelles sont les modalités d'adoption d'un accord local ?

L'accord local doit être adopté par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Cette majorité doit comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale des communes membres.

Une délibération du conseil communautaire est-elle nécessaire pour initier ou clôturer la procédure d'approbation de l'accord local ?

La loi ne requiert pas de délibération du conseil communautaire pour initier ou clôturer la procédure d'approbation d'un accord local.

© Adobe Stock



Il est cependant légitime à prendre une délibération de principe (sans portée juridique particulière) dans la mesure où elle peut permettre de coordonner les délibérations des communes.

Comment sont répartis les sièges au sein du conseil communautaire à défaut de conclusion d'un accord local ?

À défaut de conclusion d'un accord local général tel qu'exposé ci-dessus, les communes pourront créer et se répartir un nombre de sièges supplémentaires inférieur ou égal à 10 % du nombre total de sièges octroyés par la loi aux III et IV de l'article L. 5211-6-1 du CGCT³. Certains parlent parfois de « mini-accord local ». Les conditions de majorité pour créer et répartir ce volant de sièges supplémentaires sont les mêmes que celles prévues pour définir un accord local. Il s'agit de la seule possibilité ouverte aux communautés urbaines et aux métropoles de droit commun.

En revanche, cette possibilité n'est pas ouverte dans les communautés de communes, les communautés d'agglomération et les communautés urbaines lorsqu'il est fait application du V de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, c'est-à-dire lorsque 10 % de sièges ont déjà été obligatoirement répartis au motif que le nombre de sièges de droit attribués représentent plus de 30 % du nombre de sièges prévu au III du même article selon la strate démographique de la communauté.

Ce « mini-accord local » ne peut porter que sur le volant de sièges supplémentaires⁴. Il peut aboutir à accorder plus de la moitié de sièges à une commune membre d'une communauté urbaine ou d'une métropole.

Si aucun accord local ou « mini accord local » n'a été conclu avant le 31 août 2025, le préfet constatera la composition de droit commun du conseil communautaire.

Quelle est la durée de validité de l'accord local ?

La répartition des sièges arrêtée par le préfet l'année précédant le renouvellement général s'applique pour toute la durée de la mandature, sans que la loi n'ouvre la possibilité de la réviser en cours de mandat.

La composition du conseil doit cependant être redéfinie en cours de mandat lorsque survient l'une de ces opérations limitativement énumérées⁵ :

- création d'une intercommunalité;
- fusion de plusieurs intercommunalités entre elles;
- extension de périmètre;
- transformation-extension.

En revanche, le retrait d'une commune membre n'entraîne pas la remise en cause de l'accord local. Les sièges attribués jusqu'alors aux communes qui se retirent sont seulement soustraits du total sans que cela ne donne lieu à une nouvelle répartition complète.

Quels sont les principaux scénarios de répartition des sièges observés dans le cadre d'un accord local ?

Le service juridique d'Intercommunalités de France a identifié les principaux scénarios suivants envisagés pour la répartition des sièges dans le cadre d'un accord local :

- Les communes membres délibèrent en faveur d'un accord local favorisant davantage les communes de taille démographique intermédiaire que la répartition prévue en l'absence d'accord (sous réserve de respecter les marges de manœuvre données par le cadre juridique).
- Les communes délibèrent en faveur d'un accord local aboutissant à une répartition des sièges identique à celle d'aujourd'hui (sous réserve des évolutions des populations municipales de référence).
- Les communes membres délibèrent en faveur d'un accord local donnant un nombre de sièges moins important que la répartition prévue en l'absence d'accord. ●

JULIE COTELLE

¹ CGCT, art. L. 5211-6-1, I, 2°.

² Cons. Const., 5 mars 2015, n° 2015-711 DC, considérant 10.

³ CGCT, art. L. 5211-6-1, VI.

⁴ *Ibid.*; CE, 15 novembre 2017, n° 410338.

⁵ CGCT, art. L. 5211-6-2, al. 2.

→ Répartition des sièges : les choix possibles en un coup d'œil

Les élus souhaitent conserver ou modifier l'accord local

↓
D'abord, il s'agit de vérifier que la répartition envisagée est valable, à partir des chiffres de population en vigueur et conformément aux règles légales.

↓
Ensuite, l'intercommunalité a la possibilité de délibérer ou d'émettre un avis au sein du bureau ou de retenir une orientation en conférence des maires (ou toute autre action visant à coordonner la démarche).

↓
Puis, une délibération des communes est requise. L'accord doit être validé à la majorité qualifiée des communes membres, le 31 août 2025 au plus tard.

↓
Enfin, le préfectoral prend, au plus tard le 31 octobre 2025, un arrêté répartissant les sièges de conseillers communautaires entre les communes pour la mandature commençant en 2026.

Les élus souhaitent appliquer la répartition prévue par la loi en l'absence d'accord local

↓
Aucune délibération n'est requise juridiquement. Mais ils est possible de délibérer, si c'est la volonté des élus.

↓
Le préfectoral prend, au plus tard le 31 octobre 2025, un arrêté répartissant les sièges de conseillers communautaires entre les communes pour la mandature commençant en 2026.

I N T E R C O M M U N A L I T É S

échos des territoires



LORIENT AGGLOMÉRATION FAIT DU HANDICAP UN LEVIER D'INNOVATION

L'AGGLOMÉRATION PRÉCURSEUR EN MATIÈRE D'INCLUSION DÉVELOPPE UN ÉCOSYSTÈME INNOVANT AUTOUR DES QUESTIONS DU HANDICAP AFIN D'AMÉLIORER LES RÉPONSES APPORTÉES AUX PERSONNES CONCERNÉES.

© Lorient Agglo / H. Cohonner



Lorient Agglomération
(Morbihan)

En chiffres

25

communes

213 310

habitants

600

agents au service
des usagers

Faire de Lorient Agglomération un territoire inclusif de référence, telle est l'ambition du projet « Handicap Innovation territoire (HIT) ». La recette : faire du handicap un levier d'innovation sociale et technologique au service des citoyens, tout en favorisant l'attractivité économique du territoire.

Pensé sur plusieurs années (2020-2027), le projet est le fruit d'une collaboration entre l'agglomération, le Centre mutualiste de rééducation et réadaptation fonctionnelles de Kerpape et le centre d'innovation Biotech Santé Bretagne. Lorient Agglomération pilote ainsi la mise en œuvre d'une soixantaine d'actions pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap et assurer leur inclusion dans la vie du territoire, à tous les niveaux.

« L'initiative structure un centre unique d'innovation, d'expertises et de moyens »

Pour ce faire, le projet « HIT » fédère les acteurs afin de développer une filière économique autour du handicap sur le territoire. À l'échelle nationale, l'initiative structure un centre unique d'innovation, d'expertises et de moyens (le « Cowork' HIT »). Ce centre réalise des expérimentations dans les espaces de vie réels de la personne en situation de handicap et en mesure l'impact socio-médico-économique.

Concrètement, le projet « HIT » se structure autour de plusieurs axes organisés à partir du parcours de vie de la personne en situation de handicap :

- Définir les besoins et identifier les points critiques.
- Expérimenter les innovations organisationnelles, technologiques, servicielles et pédagogiques développées dans le cadre du projet en conditions réelles (en établissement, au domicile, en ville).
- La nécessité de nouvelles compétences et nouveaux métiers en lien avec les technologies et organisations sera adressée par un axe transversal sur l'emploi et la formation.
- Prendre en compte la formation et l'emploi de la personne en situation de handicap, et plus généralement la formation des acteurs socioéconomiques.
- Accompagner la personne et son entourage face à la perte d'autonomie et à la dépendance : c'est le rôle essentiel des associations, l'apport des projets intergénérationnels.

Enfin, ce projet prolonge l'engagement de Lorient Agglomération dans les politiques d'accessibilité. Précurseur dans le domaine de l'inclusion des personnes en situation de handicap, le territoire a mis en place dès 2009 une Commission intercommunale d'accessibilité (CIA). Cette instance rassemble les 25 communes de l'agglomération, 16 associations ou organismes représentant les personnes handicapées et les personnes âgées, un représentant de la Chambre de commerce et de l'industrie ainsi que deux structures d'accueil, le centre de rééducation de Kerpape et Alcat 56 (centre d'information et de conseil en aides techniques). Elle a notamment pour mission de mettre en cohérence les nombreuses actions et divers travaux de mise en accessibilité réalisés sur le territoire, ainsi que d'animer le réseau des acteurs techniques. ●

LA RÉDACTION



VALS DU DAUPHINÉ : RENFORCER LA CITOYENNETÉ DES JEUNES EXPOSÉS À LA DÉLINQUANCE

POUR RÉPONDRE AUX PROBLÉMATIQUES DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE, LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ISÉROISE S'ADRESSE AUX JEUNES AU TRAVERS D'UN PARCOURS LEUR PERMETTANT DE DÉCOUVRIR LE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS ET LEUR RÔLE DE CITOYENS.

Située au cœur de la région Auvergne Rhône-Alpes, à 45 minutes de Lyon et Grenoble, à 30 minutes de Chambéry, la communauté de communes des Vals du Dauphiné (64 000 habitants et 36 communes) s'est saisie de son Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD) pour déployer plusieurs actions en direction des jeunes.

Le CISPD des Vals du Dauphiné exerce son action de prévention sur toutes les communes du territoire. Son programme d'action fait des jeunes exposés à la délinquance la priorité, avec l'ambition de promouvoir une approche ciblée en leur direction et de développer les mesures de prévention de la récidive.

« Offrir une expérience concrète de la citoyenneté »

Comme le prévoit la loi du 5 mars 2007, le CISPD est l'instance de pilotage local de la prévention de la délinquance. Il élabore les orientations de la stratégie territoriale. Ces dernières s'inscrivent dans le cadre de la stratégie nationale et du plan de prévention départemental.

Dans la communauté de commune des Vals du Dauphiné de nombreuses actions en direction des jeunes ont été déployées : prévention de la radicalisation, sensibilisation aux dangers d'Internet, prévention des incivilités dans les transports scolaires, stage de prévention aux dangers des stupéfiants pour majeurs et mineurs...

Susciter une culture institutionnelle

Pour fédérer ces initiatives en direction des jeunes, un parcours citoyen a été élaboré par les services intercommunaux et les élus. Ce dispositif, à destination des habitants âgés de 15 à 18 ans, vise à faire découvrir les

institutions et leur fonctionnement. L'objectif est également d'acculturer les jeunes à l'environnement institutionnel français et de leur offrir une expérience concrète de la citoyenneté.

Le parcours citoyen comprend 14 étapes dont une rencontre avec les gendarmes, une visite de la maison de protection et des familles, une conférence sur la prévention de la radicalisation, une rencontre à la sous-préfecture.

Une découverte du Parlement

Les jeunes sont aussi amenés à visiter une mairie et à découvrir le rôle des élus locaux. Ils sont aussi invités à assister à un conseil communautaire afin de voir de quelle manière sont validés les projets initialement préparés par les commissions en charge de ces différents domaines.

À ces occasions, ils entendent le déroulement des élections locales ainsi que les différents services municipaux. Pour l'intercommunalité, le but de ces visites est de faire prendre conscience aux jeunes de leur rôle de citoyens. Il s'agit aussi de les encourager à s'investir dans la vie locale.

Enfin, pour celles et ceux présents à l'occasion d'au moins 10 étapes sur les 14 proposées, un voyage à Paris est organisé avec une visite de l'Assemblée nationale ou du Sénat. ●

LA RÉDACTION

« Un parcours citoyen pour les jeunes de 15 à 18 ans »

Conseil communautaire à l'occasion duquel les jeunes étaient invités à découvrir le rôle de l'échelon intercommunal. / © Communauté de communes des Vals du Dauphiné



Communauté de commune des Vals du Dauphiné (Isère)

En chiffres

36
communes

65 257
habitants

345 km²
de superficie

I N T E R C O M M U N A L I T É S

portrait

ANNE LENFANT

PRÉSIDENTE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE



« *Première de cordée à l'intercommunalité* »

EN 2020, ANNE LENFANT DEVIENT À LA FOIS MAIRE ET PRÉSIDENTE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE. UNE RESPONSABILITÉ À LAQUELLE CETTE PRATIQUANTE D'ALPINISME NE SE DESTINAIT PAS, MAIS QU'ELLE A EMBRASSÉE AVEC L'ESPRIT MONTAGNARD.

« *À l'inverse de la commune, l'intercommunalité est dotée de services et de techniciens. C'est un vrai plaisir de travailler avec cette équipe travailleuse, dynamique, et ayant un vrai sens du service public* »

Quand on lui demande ce qui l'a poussée à s'engager dans une aventure à laquelle elle ne se destinait pas forcément, Anne Lenfant répond que c'est dans son ADN. « *J'ai vu mon père agriculteur engagé auprès de l'Association des familles rurales ou encore dans sa coopérative. J'ai toujours été bénévole* », raconte-t-elle.

Originaire du Rhône, elle s'installe en Savoie « par choix ». Avec son mari, tous deux randonneurs chevronnés, ils voulaient habiter un département où faire vivre leur passion pour la montagne. « *La montagne cultive le goût de l'effort et de l'engagement. Lorsqu'on est encordé avec son partenaire, on est responsable de soi-même et de l'autre* », explique-t-elle. Des valeurs fortes qu'elle retrouve dans son mandat d'élue.

Après quatre mandats de conseillère municipale puis d'adjointe au maire au sein du village de 657 habitants d'Entremont-le-Vieux, au cœur du massif de la Chartreuse, Anne Lenfant est élue maire en 2020. Comme son prédécesseur, elle se destine à entrer à la communauté de communes Cœur de Chartreuse. « *Je connaissais l'institution de loin, ayant été membre de la Commission aménagement urbanisme* ». L'élue participe notamment à la mise en place du PLUi.

À l'époque, elle ne se destinait pas à prendre la présidence de la communauté

de communes. « *Cela n'était pas dans mes perspectives. Je ne l'imaginais même pas* ». Ainsi, en juillet 2020, l'installation du conseil élit Cédric Vial, alors maire des Échelles, à la tête de la communauté de communes. Elle prend le poste de vice-présidente en charge de l'urbanisme. Mais c'était sans compter sur les élections sénatoriales au cours desquelles Cédric Vial est élu au Palais du Luxembourg. Il quitte alors son mandat intercommunal. « *Il a fallu trouver un nouveau président et c'est tombé sur moi* », sourit Anne Lenfant.

Le contexte est alors marqué par une forte recomposition locale. « *Le conseil communautaire a été renouvelé à près de 80 %. Une génération d'anciens est partie. Beaucoup de nouveaux élus sont arrivés.* » Rassembleuse et actrice du consensus, l'élue est alors choisie par ses pairs pour incarner ce changement.

Lorsqu'il s'est agi de sauter le pas, elle avoue avoir beaucoup réfléchi. « *Je n'avais pas d'ambition à ce niveau. Je me suis questionnée notamment par rapport au temps à consacrer et à l'ampleur de la tâche. Je ne connaissais pas les arcanes de la communauté de communes, ni l'étendue de ses compétences. Je me demandais si j'étais capable d'assumer une telle tâche. Car quand je m'engage, je le fais jusqu'au bout. Il me fallait acquérir beaucoup de connaissances* », raconte-t-elle. L'élue confie

en outre avoir longuement échangé avec son mari. « C'est aussi une décision familiale », explique-t-elle.

Décidée à relever le défi, l'élue n'entend cependant pas quitter son travail. Agente de la Direction départementale des territoires de Savoie au sein du service de la politique agricole, elle occupe toujours son poste, à mi-temps. Son métier l'aide à plus d'un titre. « Je peux d'une part mieux comprendre les contraintes et les attentes des élus. Et réciproquement en tant qu'élue, je connais les services de l'État ». Et d'ajouter « j'ai besoin d'avoir un métier, je ne suis pas une politicienne, je ne souhaite pas faire carrière. Le mandat d'élue est pour moi un engagement ». Mais, la présidente reconnaît aussi que si elle ne travaillait plus, elle pourrait consacrer plus de temps à son engagement local, « Et ça ne serait pas plus mal non plus! ».

Car porter pour la première fois la charge des fonctions de maire et de présidente d'intercommunalité n'est pas de tout repos. L'élue confie ainsi que sa prise de fonctions « a été violente. Je me suis pris un mur face à la quantité de choses à apprendre et à intégrer rapidement. C'est très lourd, mais aussi passionnant et enrichissant. C'est un véritable challenge mais cela demande aussi beaucoup d'implication », raconte-t-elle.

Le plus dur a été, selon elle, la technicité des sujets à traiter. Dans cette épreuve, l'élue a pu compter sur une équipe d'agents publics hautement compétents qui l'ont accompagnée dans cette prise de fonctions. « À l'inverse de la commune, l'intercommunalité est dotée de services et de techniciens. C'est un vrai plaisir de travailler avec cette équipe », se félicite-t-elle.

Immédiatement, la jeune présidente est plongée au cœur des décisions. « J'ai dû lancer les choses très vite alors que je voulais me donner six mois de recul pour relancer le projet de territoire. J'ai été élue en novembre 2020 et nous avons reçu, la veille de mon élection, une circulaire concernant les CRTE qu'il fallait signer avant le mois de juin 2021. Si nous voulions disposer des crédits, il fallait élaborer un projet de territoire ». Les travaux sont alors lancés rapidement avec volontarisme et sans répit pour la nouvelle présidente. Terre d'accueil d'une économie maîtrisée, du tourisme, d'une agriculture où l'usage des ressources est raisonné, la communauté de communes Cœur de Chartreuse porte l'ambition d'une qualité de vie pour ses habitants, déclinée dans son projet de territoire. Elle détient d'ailleurs les compétences enfance et jeunesse.

Après cinq ans, Anne Lenfant est fière du travail accompli. « Notre exécutif est composé d'élus très travailleurs, de personnalités engagées qui assument leur charge ». L'élue se félicite aussi de la qualité des débats et de l'apaisement trouvé au sein du conseil communautaire.

Maintenant aguerrie, elle conseille à celles et ceux qui souhaitent s'engager en 2026 de « d'abord et avant tout de se former ». Car « la bonne volonté ne fait pas tout. Cela est nécessaire mais cela ne suffit pas. » L'élue estime ainsi qu'il faut consacrer du temps et de l'argent aux formations « pour bien comprendre les arcanes de l'action publique. Cela garantit de prendre des décisions éclairées, de comprendre nos limites et nos responsabilités d'élus ». ●

ELSA PRADIER

→ 3 infos à retenir



1 • Une communauté de communes montagnarde

Le territoire Cœur de Chartreuse se situe au cœur du massif de la Chartreuse et de son Parc naturel régional. Au cœur du sillon alpin, ce dernier est bordé par trois agglomérations influentes (Grenoble, Chambéry et Voiron) qui s'étendent jusqu'à son pourtour. Le territoire Cœur de Chartreuse se définit donc par un caractère montagneux et rural. Il s'étend sur environ 357 km² et possède une population permanente de 17103 habitants.

(source coeurdechartreuse.fr)



2 • 17 communes

La communauté de communes Cœur de Chartreuse est née, en janvier 2014, de la fusion entre trois intercommunalités existantes : Chartreuse-Guiers, Mont Beauvoir et Entremonts en Chartreuse. Elle rassemble aujourd'hui 17 communes adhérentes qui ont choisi de déléguer un certain nombre de leurs compétences, comme le logement avec l'élaboration d'un programme local de l'habitat, ou encore l'action sociale, le tourisme, l'assainissement non collectif...



3 • Petite enfance, enfance et jeunesse

La communauté de communes, forte de son ambition d'être une terre d'accueil pour ses habitants, s'est engagée dans le développement de services pour les jeunes publics, comme l'illustrent les projets sur l'inclusion. Un poste dédié à l'accompagnement des enfants porteurs d'un handicap avec un livret pour les familles a ainsi été créé. La communauté travaille aussi à la construction et à la réhabilitation de locaux d'accueil de la petite enfance, à l'organisation et à la gestion du relais assistantes maternelles communautaire, au développement de l'accueil de loisirs, l'accompagnement des jeunes de moins de 25 ans avec ses partenaires.



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Entreprise | Association | Service public

STAGES DE SECONDE

GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

CONSTRUISONS L'AVENIR

Proposez vos offres
sur la plateforme officielle



1eleve1stage.education.gouv.fr

